École
Jeanne-Mance

Le 5 juillet 2023

À : tous les parents des élèves

Objet : rentrée administrative des 23, 24 et 25 août

Chers parents,

Vous avez été plusieurs à nous interpeller suite à l'envoi par courriel hier des informations pour la rentrée 2023-2024. Sachez que suite à une nouvelle orientation du CSSDM, les établissements scolaires ne sont plus autorisés à organiser des journées d'entrée progressive lors des deux premiers jours de classe du calendrier scolaire (28 et 29 août), sauf exception pour les groupes d'adaptation scolaire et les groupes d'accueil. Tous les autres élèves devront être en classe à la période 1 (8 h 45) du jour 1 (28 août).

Il est donc essentiel que l'élève puisse venir à l'avance (23, 24 ou 25 août) prendre possession de son casier afin d'y déposer ses effets scolaires, se voir remettre son horaire et son agenda. De cette façon, l'élève pourra se rendre en classe à la période 1 du jour 1 (28 août).

Vous serez en vacances et ne pourrez pas vous déplacer à l'avance les 23, 24 ou 25 août? Pas de problème : il vous suffit de désigner une tierce personne qui pourra agir en votre nom. Pour ce faire, il vous suffit de compléter le formulaire de procuration en annexe que la personne pourra nous présenter les 23, 24 ou 25 août.

En terminant, nous vous souhaitons de passer d'agréables vacances estivales et restons à votre disposition pour toute question ou commentaire.

En toute collaboration,

Olivier Roy,
Directeur

4240, rue de Bordeaux
Montréal (Québec) H2H 1Z5
Téléphone : 514 596-5815
jmance@cssdm.gouv.qc.ca
jeanne-mance.cssdm.gouv.qc.ca

Centre
de services scolaire
de Montréal
Québec